

Résolution du 7 juin 2022 de la commission des finances: «Approbation du budget de fonctionnement 2022 de la Fondetec».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 8 juin 2022)

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

approuve le budget de fonctionnement 2022 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).